

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un du mois de septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Faye sur Ardin, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle Magnolias en réunion ordinaire.

Nombre de Membres

Date de Convocation : Le 14 septembre 2026

Afférents au Conseil Municipal : 15

Présents : 12

Présents : BAUDOUIN Wilfried, BONNET Guillaume, BORDES Jessica, DENISSON Michael, GAILLARD Sophie, GUINARD Céline, MACOUIN Martine, MERCERON Marie-Laure, MICOU Corine, RENKIN Emmanuel, ROSSARD Anthony, TRAMAUX Julien

Excusés : CHARPENTIER José, DAS NEVES José qui donne pouvoir à Sophie GAILLARD, OWCZAREK Sonia qui donne pouvoir à Corine MICOU

Absents : /

Un tour de table est fait avant le début de séance afin de présenter les membres du conseil municipal et Jessica BORDES nouvellement arrivée.

La séance a été ouverte à 20h36 sous La Présidence de Madame Corine MICOU, Maire, qui a constaté que le quorum était atteint.

Secrétaire de séance : Monsieur DENISSON est élu secrétaire de séance à l'unanimité et déclare accepter cette fonction aux charges de droit.

Secrétaire auxiliaire : Le Conseil a choisi Madame GEAY Carine pour secrétaire auxiliaire.

Madame la Maire poursuit avec la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Validation dernier PV
- Délibération désignation référent Commission Géographique du SMBVSN
- Délibération sur la mise en place de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
- Délibération choix devis barrières cimetière
- Délibération choix devis entreprises peinture locatif commune
- Démission conseiller municipal
- Modification convention yoga
- Information deuxième phase des travaux du centre bourg
- Information subvention d'EDF pour l'achat de clim pour école
- Information Siel bleu
- Information arrêté municipal nettoyage des trottoirs
- Questions diverses

✓ Approbation du procès-verbal de la dernière réunion :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 03 septembre 2026 a fait l'objet de plusieurs remarques, notamment sur le nombre de parcelles à préempter et la raison de la non préemption à ce jour.

Une remarque supplémentaire est faite sur le taux du prêt AGILOR pour l'achat du tracteur. Des précisions supplémentaires auraient été appréciées. Le taux étant instable, aucun renseignement précis n'est possible à ce jour.

Le procès-verbal est voté avec :

12 voix Pour (dont 2 avec procuration)

1 voix Contre

2 Abstentions (dont 1 demande par mail)

DCM – 2026 – 040 – Désignation référent Commission Géographique du SMBVSN

Madame la Maire explique que suite à la réception d'un courrier en date du 28 août 2026 du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise, la désignation d'un référent Commission Géographique est nécessaire afin de pouvoir siéger au sein de la ou des commissions géographiques du ou des sous-bassins du secteur de la commune.

Monsieur BONNET explique que le syndicat est là pour améliorer la qualité d'eau dans les rivières, entre autres. Les réunions sont à titre indicatives car aucune rivière n'est présente sur la commune de Faye sur Ardin.

Monsieur Guillaume BONNET est proposé par Madame la Maire du fait de sa précédente élection au sein du syndicat le mandat précédent.

Après discussion et un vote à mains levées, l'assemblée délibérante vote pour à l'unanimité.

DCM – 2026 – 041 - Mise en place de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Madame la Maire explique qu'une Taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) peut être mise en place sur la commune.

L'objectif de cette taxe est de rompre avec la logique antérieure. Elle doit être comprise comme une taxe incitative autonome, dont la base est incertaine en fonction des années et qui devrait idéalement tendre vers zéro si la taxe atteint son objectif.

Les modalités d'application de la TVLH sur le territoire d'une commune sont différentes selon qu'elle soit située ou non en « zone tendue ». Les zones tendues sont des territoires « présentant un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement sur l'ensemble du parc résidentiel existant »

Madame la Maire informe que sous le dispositif antérieur, aucune commune des Deux-Sèvres n'était classée en « zone tendue ».

A ce jour, il existe 5 logements concernés sur la commune après vérification auprès de Monsieur SAIGNE, CDL.

Le local doit être vacant depuis au moins deux ans pour pouvoir être taxé.

Madame la Maire explique que cette taxe pourrait inciter les propriétaires à rénover leur bien pour pouvoir les proposer à la location.

Après discussion et un vote à mains levées, l'assemblée délibérante vote pour avec 12 voix (dont 1 par procuration)
2 abstentions (dont 1 par procuration)

DCM – 2026 – 042 - Choix devis barrières cimetière

Comme évoqué lors du conseil municipal du 03 septembre 2026, des devis ont été demandés pour le remplacement du portail du cimetière.

Deux devis ont été reçus : entreprise ALLETRU et entreprise ROBAIN.

Madame la Maire explique que le portillon n'est pas abîmé et qu'il sera repeint avec le même RAL que le nouveau portail. Une serrure sera ajoutée en cas de problème de détérioration des tombes. La couleur sera définie ultérieurement.

Après discussion et un vote à mains levées, l'assemblée délibérante vote pour l'entreprise ROBAIN à l'unanimité. Sa localisation sur la commune et le prix du devis sont appréciés par les membres du conseil municipal.

DCM – 2026 – 043 - Choix devis entreprises peinture locatif commune

Comme évoqué également lors du dernier conseil municipal, des devis de peinture ont été demandés à différentes entreprises pour le locatif 9 Rue de la Maille d'Or.

Madame la Maire laisse la parole à Madame Sophie GAILLARD qui explique avoir reçu les 3 entreprises pour un chiffrage de toutes les pièces ainsi que les étages de la maison.

A ce jour, 3 devis d'entreprise de peinture ont été reçus :

- GARREAU D'CO situé à RIVES D'AUTIZE (85)
- ART'N DECO situé à ST HILAIRE DES LOGES (85)
- PROTTEAU PEINURE situé à ECHIRE (79)

Tous les peintres peuvent intervenir mi-octobre.

Après discussion et un vote à mains levées, l'assemblée délibérante vote pour l'entreprise GARREAU D'CO.

Démission conseiller municipal

Par lettre recommandée reçue en mairie le 07 septembre dernier, Madame Agathe CAILLAUD RUALT a donné sa démission de conseillère municipale. De ce fait, l'article L.270 du Code Électoral prévoit que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Il est rappelé que la démission d'un conseiller est valable à compter de sa réception par le Maire et doit être transmise, par mail au bureau des élections à la préfecture, ce qui a été fait le 8 septembre 2026.

Le suivant de liste invité à siéger au conseil municipal, intégrera la dernière place dans l'ordre du tableau du conseil municipal, sa date d'élection à la fonction correspondant à la date d'effet de la démission, soit le 7 septembre 2026.

Madame la Maire a donc convoqué Madame Jessica BORDES, suivante sur la liste CAP SUR L'AVENIR, pour siéger au conseil municipal. Cette entrevue a eu lieu le jeudi 17 septembre 2026.

Madame BORDES n'a pas émis le souhait de démissionner, elle fait donc partie du conseil municipal en date du 7 septembre 2026.

Modification convention yoga

Madame la Maire rappelle que l'association YOGA A CHACUN SON RYTHME donne un cours de yoga le mercredi soir à la salle magnolias.

La mairie met à disposition la salle pour une année conventionnée.

Au vu de l'augmentation des tarifs de l'électricité et du gaz (24%), Madame la Maire propose d'augmenter le montant de la participation de l'association proportionnellement à l'augmentation du gaz et de l'électricité.

Après discussion, le conseil adopte la proposition.

Information deuxième phase des travaux du centre bourg

Madame la Maire informe le conseil municipal que les travaux du bourg étaient divisés en 3 phases. Alice BROILLARD, maître d'œuvre du projet, prévoit une réunion le 1^{er} octobre 2026 à 14h30 afin d'informer les conseillers des travaux prévus en phase 2. Les conseillers qui le souhaitent sont invités à assister à cette réunion. Les conseillers demandent à ce que quelques réunions soient prévues le soir afin de pouvoir être disponible.

Information subvention d'EDF pour l'achat de clim pour école

Suite aux fortes chaleurs de cet été, EDF déploie jusqu'à la fin de l'été, un dispositif de rembourrement du matériel de rafraîchissement allant jusqu'à 400 € par équipement, dans la limite de 10 équipements par établissement. Le dispositif est ouvert aux établissements publics et privés sous contrats de la maternelle au lycée. Les demandes peuvent être formulées par la collectivité territoriale pour les écoles primaires. Le dossier doit être déposé avant le 30 septembre 2026.

Information Siel bleu

L'association Siel Bleu propose (sur prescription médicale) aux personnes atteintes de maladie chronique de participer à un programme d'activité physique, avec un professionnel qui s'adapte aux capacités de chacun afin de préserver sa santé, améliorer sa condition physique, conserver un équilibre... Les séances ont lieu tous les jeudis matin à la salle magnolia. La salle est mise à disposition à titre gracieux à l'association depuis septembre 2025. Une communication active doit être menée auprès des habitants de la commune afin de promouvoir ce dispositif.

Information arrêté municipal nettoyage des trottoirs

Madame la Maire informe qu'elle souhaite prendre un arrêté municipal concernant le nettoyage et l'entretien des trottoirs et des caniveaux suite à des incivilités constatées ces derniers mois (déchets de haie non ramassés etc...). Les cantonniers ne sont pas habilités à nettoyer les propriétés privées. Les détritiques sur la route sont à nettoyer par les agents communaux. Pour les personnes qui habitent sur des butes, le nettoyage dépend des limites cadastrales.

Après lecture du projet de l'arrêté, le conseil municipal valide la diffusion de celui-ci.

Questions diverses

➤ Le conseil des jeunes

Une réunion du conseil des jeunes a eu lieu le 5 septembre 2026. Il a été décidé plusieurs actions :

- Remplacer les volets de la maison du parc avec des planches qui seront peintes avec des motifs (animaux de notre région) par le conseil des jeunes.
- Mise en place de nichoirs et mangeoires pour les oiseaux dans le parc
- « Boom » organisée en décembre avec vente de gâteaux afin de financer une partie du voyage de l'année du CP au CM2

➤ Réunion AG ACSAD

Madame Marie-Laure MERCERON explique que le jeudi 17 septembre 2026 a eu lieu l'assemblée générale de l'ACSAD.

- L'ACSAD propose 3 aides : Aide à domicile, soins à domicile, ménage
- L'ACSAD possède une résidence d'aide intergénérationnelle qui ne bénéficie d'aucune aide.
- Une demande en hausse de 18% en 2025
- 166 salariés
- Priorité à la formation des salariés pour la sécurité incendie
- Prévention geste et posture à tenir afin de diminuer les arrêts maladie
- Formation accompagnement fin de vie
- Chiffre d'affaires en hausse de 27% en 2025
- De plus en plus de sollicitations, notamment du fait des séjours en hôpital plus court
- Une Directrice nouvellement en place
- Reprise d'activité à Mazières
- L'ACSAD cherche à se développer sur le nord du département
- Sensibilisation du personnel sur l'épuisement des aidants, isolement des personnes seules
- Renouvellement d'évaluation par l'ARS
- L'ACSAD a racheté l'ancien bâtiment de la perception à Coulonges sur l'Autize avec un déménagement prévu en 2027 ce qui permettra une meilleure visibilité.

➤ Réunion SMEG

Monsieur Guillaume BONNET fait un retour sur la dernière réunion du SMEG qui a eu lieu le 21 septembre dernier. Il fait constat d'un débit d'eau en augmentation cet été.

➤ Réunion SECO début septembre

Madame Sophie GAILLARD fait un retour de la réunion et indique qu'au pied du château d'eau de la Véquière il y a un terrain qui pourrait servir à installer des panneaux photovoltaïques pour alimenter le château d'eau. Après étude c'est onéreux. Le SECO va se rapprocher d'un investisseur privé mais le SECO a vocation à vendre de l'eau pas de l'électricité ce qui rend le dossier compliqué juridiquement.

- Niveau d'eau dans les forages : seuil critique dès le mois de juin
- Mesure de fuite chez les particuliers
- Consommation d'eau importante cet été mais le fait que les gens soient partis en vacances a permis de gérer la situation

➤ Informations diverses

- ✓ Madame la Maire rappelle au conseil municipal la date du 7 décembre 2026 à 19h pour présentation du PNR.
- ✓ Octobre rose : une guirlande a été achetée pour l'occasion ; d'autres actions peuvent être faites.
- ✓ Passage piéton devant l'église : il sera refait prochainement des devis ont été reçus.
- ✓ Marché de Noël ou de producteurs : Une demande faite par la région, qui a financé à 50% le projet des halles, est en attente mais avec les travaux du bourg c'était compliqué.
- ✓ Une lumière a été raccrochée au city stade avec l'aide d'un habitant de la commune et de sa nacelle, la municipalité le remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire clôture la séance à 23h01.

Le secrétaire de séance
DENISSON Michael

La Maire
MICOU Corine